

Val-d'Or, le 27 avril 2018

À : **M. Paul Charbonneau, Sûreté du Québec**

c.c. : **M. Ronald Boudreault, Sûreté du Québec**
M. Sébastien Cormier, Sûreté du Québec
M^{me} Pascale Labbé, Ministère de la Justice
M^e André Fauteux, Ministère de la Justice
M^e Marie-Paule Boucher, Ministère de la Justice
M^e Denise Robillard, Ministère de la Justice
M^{me} Deirdre Geraghty, Ministère de la Justice
M^{me} Andréane Lespérance, Secrétariat aux Affaires autochtones

De : **M^e Marie-Josée Barry-Gosselin, Procureure en chef adjointe**

Objet : **Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès**

Dossier : **DG-0167-A**

Monsieur Charbonneau,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration de la Sûreté du Québec (SQ) afin d'obtenir des informations concernant **les pratiques de la SQ en matière de collecte de données sur l'origine autochtone dans le cadre des interventions de ses agents auprès de la population.**

À cet effet, nous demandons à la SQ de nous transmettre les informations/documents suivants :

1. Toute information relative à la collecte, à l'utilisation, au traitement et à la publication de données liées à l'appartenance à un groupe racisé (notamment autochtone), réelle ou présumée, des personnes lors des interventions, interpellations, arrestations ou détentions par la SQ, notamment :
 - a. Toute politique, directive, norme, règle ou note de service à cet effet, le cas échéant;
 - b. Le cas échéant, les exemplaires des documents policiers où ces informations sont colligées (rapport d'évènement, rapport d'accident, rapport de police, attestation d'intervention, constat d'infraction, ou autres);
 - c. Des informations quant à la collecte de ces informations dans les systèmes informatiques policiers;
 - d. Des informations quant au traitement et à l'analyse de ces données afin d'obtenir des statistiques;
 - e. Toute information relative à la collecte de données portant précisément sur les personnes autochtones, notamment les catégories utilisées (par Nations, par communauté, etc.).

Nous vous prions de nous transmettre toute autres information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.

Nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans les **quinze (15) prochains jours**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M^{me} Nicole Durocher

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

Pour toute autre question concernant cette demande, veuillez en faire part à l'agente de recherche en droit Jacinthe Poisson par courriel à jacinthe.poisson@cerp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 354-5002.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, Monsieur Charbonneau, nos plus sincères salutations.

M^e Marie-Josée Barry-Gosselin

Procureure en chef adjointe / Deputy Chief Counsel



Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès

600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) [1 844 580-0113](tel:18445800113), Tél.: [1 819 354-5039](tel:18193545039)

marie-josée.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca

www.cerp.gouv.qc.ca

  @cerpQc

DG-0167-A

PRATIQUES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE COLLECTE DE DONNÉES SUR
L'APPARTENANCE À UN GROUPE RACISÉ, NOTAMMENT AUTOCHTONE**COLLECTE DES DONNÉES**

Lorsqu'un policier intervient sur un événement, un rapport d'événement (SQ-o-400) est complété et par le fait même, un numéro de dossier opérationnel est attribué. Par la suite, toutes les informations se trouvant sur le rapport d'événement sont inscrites dans la base de données de l'Index-général-MIP. Tout ajout subséquent au rapport doit également être ajouté dans l'Index général-MIP.

Les informations colligées portent sur l'événement lui-même, les personnes impliquées, les véhicules impliqués et les types de marchandises reliés à l'événement. Parmi les informations portant sur les individus, la race est une des informations inscrites par le policier sur le rapport.

Entre la création du rapport et l'inscription des données dans l'Index général-MIP, il y a un processus de validation de données qui est effectué à l'interne de chaque unité.

Comme indiqué dans le document de mise en garde transmis en réponse à la requête *DG-0092-A*, la collecte de données effectuée par la Sûreté du Québec sur l'appartenance d'une personne à un groupe racisé, notamment autochtone, comporte plusieurs limites. En effet, la nature de l'information laisse une place importante à l'interprétation du policier responsable d'alimenter le rapport si bien que la qualité et l'exactitude des informations consignées peuvent être compromises.

UTILISATION ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Une fois les données inscrites au système, il est possible de faire des « interrogations » par le biais des formats d'écran prédéfinis ou de passer par la statistique opérationnelle pour extraire des données du système.

La race est une variable interrogeable seulement à partir des requêtes spéciales faites par l'équipe de la statistique opérationnelle. Étant donné que la variable race n'est pas très fiable (basée sur l'apparence de la personne) elle n'est pas utilisée fréquemment.

À titre d'exemple, les données sur l'appartenance à un groupe racisé peuvent être utilisées aux fins suivantes :

- **PROJET DE RECHERCHE**

Tout projet exigeant l'accès à des données organisationnelles de la Sûreté du Québec fait l'objet d'une demande par écrit, laquelle est analysée en fonction des objectifs et des principes sous-jacents au déploiement d'activités de recherche au sein de l'organisation - <https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2017/08/depot-demande-projet-recherche-sq.pdf>
(voir document .PDF ci-joint: [depot-demande-projet-recherche-sq](#))

- **DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION**

Les données organisationnelles de la Sûreté du Québec peuvent faire l'objet de demandes d'accès à l'information. Ces données sont conservées, utilisées et

DG-0167-A

PRATIQUES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE COLLECTE DE DONNÉES SUR
L'APPARTENANCE À UN GROUPE RACISÉ, NOTAMMENT AUTOCHTONE
communiquées selon les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des
organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

- **PROGRAMME DE DÉCLARATION UNIFORME DE LA CRIMINALITÉ (DUC)**

À l'instar de plusieurs autres organisations policières canadiennes, la Sûreté du Québec collabore à ce programme géré par le Centre canadien de la statistique juridique. Or, l'élément d'information « Origine autochtone » figure parmi les données qui sont saisies dans le cadre de cette enquête.

PUBLICATION DES DONNÉES

À l'exception des données publiées dans le cadre du programme DUC et des données partagées aux fins de projets de recherche et de demandes d'accès à l'information, la Sûreté du Québec ne publie pas de données opérationnelles sur l'appartenance à un groupe racisé.

2.16 LETTRE R

RACE

Formats d'écran: **ACC, DCP, DNM, PER, VIC**

Définition : Origine raciale d'une personne selon son apparence.

Valeur 1 caractère alphabétique.

Les codes permis sont :

A	Inconnu
B	Blanc
C	Asiatique (Asie du Sud) : Inde, Bangladesh, Pakistan, Sri Lanka, Népal.
D	Noir
E	Orientale (Asie de l'Est) : Japon, Chine, Vietnam, Corée, Philippines, Malaisie.
F	Autochtone (Amérique du Nord) : Amérindiens; Inuit (esquimaux); Métis.
G	Latino-Américain (Amérique du Sud) : Mexique, Guatemala, Brésil, Venezuela, Colombie, etc.
H	Arabe (Asie de l'Ouest) : Afghanistan, Égypte, Iran, Irak, Israël, Liban, Arabie Saoudite, etc.
Z	Autres

RAISON

Format d'écran : **MDA**

Définition : Raison de la date d'agenda.

Valeur : 40 caractères alphanumériques (sans validation).

RAISON D'INTERROGATION

Format d'écran : **ISGD**

Définition : Permet d'indiquer la raison de l'interrogation au Portail d'informations policières (PIP).

Valeur : 3 caractères alphabétiques (sans validation).

Les codes permis sont :

Code	Libellé	Définition
ADM	Administrative	Interrogation effectuée dans un cadre administratif (suivi de dossier, enquête annuelle du personnel).
AUT	Autre	Toute autre interrogation.
BEN	Triage sécuritaire des bénévoles	Interrogation effectuée pour le tri sécuritaire des bénévoles d'une organisation (exemple : Nez rouge).
ENQ	Enquête	Interrogation effectuée lors d'une enquête.

Au cours des années 2000, différentes unités du district de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec ont mis en place l'utilisation d'un code de ventilation lors de la rédaction et le contrôle d'un rapport d'événement (o-400) impliquant une personne autochtone. Pour la majorité des unités, le code de ventilation était « AUTOCH ».

Cette pratique administrative avait été appliquée dans les postes suivants : MRC d'Abitibi, MRC de la Vallée-de-l'Or (poste principal et poste auxiliaire), MRC du Témiscamingue (poste principal et poste auxiliaire). Cette pratique est administrative et a pour objectif d'évaluer la proportion des dossiers impliquant des personnes autochtones.

En 2016, cette pratique a été modifiée au sein du Poste principal de la MRC de la Vallée-de-l'Or.

Les modifications apportées avaient pour but de faciliter l'obtention des informations en fonction du statut de la personne autochtone impliquée (plaignant, victime, suspect et témoin). Le code de ventilation a été modifié et appliqué de la façon suivante :

- « AUT1 » pour une personne autochtone victime ou plaignante;
- « AUT2 » pour une personne autochtone suspecte;
- « AUT3 » pour une personne autochtone témoin.

Différentes combinaisons sont par ailleurs possibles. A titre d'exemple « AUT13 » signifie que l'évènement implique un plaignant autochtone et un témoin autochtone. L'objectif de cette pratique demeure administratif et non opérationnel.

Pour plus de précisions, nous invitons la Commission à consulter le document de mise en garde transmis le 22 mars dernier dans le cadre de la requête DG-0092-A.